

BULLETIN DE PAIE

02/09/2024 au 30/09/2024

EMPLOYEUR	DOSSIER/SALARIE	EMPLOI
BATIC	P0263/00008/A0RM0/0	Apprenti maçon
57 Rue Keyworth	N° SECURITE SOCIALE	QUALIFICATION-COEFFICIENT
59750 FEIGNIES	1 09 07 59 392 407 23	Coeff Niv Pos
Siret / Ape : 82451203200015 / 4120A	Date d'entrée 02/09/2024	sortie ancienneté 02/09/2024
CONVENTION COLLECTIVE	SALARIE	
(1596) - Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-	M. BOUCARDET D ALESSIO Raffaële	
	17 Rue Jules Huart	
	59131 ROUSIES	

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base en % du SMIC	151,67	4,6600	706,78		
Congé sans solde le 02/09/2024	-14,00	4,6600	-65,24		
Congé sans solde le 30/09/2024					
Prime de panier (bât sans ab.)	19,00	3,9000	74,10		
TOTAL BRUT	137,67		715,64		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	715,64			7,0000	50,09
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	715,64	0,8700	6,23	1,7200	12,31
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	715,64			7,3100	52,31
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	715,64	6,9000	49,38	8,5500	61,19
Sécurité Sociale déplafonnée	715,64	0,4000	2,86	2,0200	14,46
Complémentaire Tranche 1	715,64	4,0100	28,69	6,0100	43,01
Exonération apprenti	715,64	11,3100	-80,94		
FAMILLE	715,64			3,4500	24,69
ASSURANCE CHÔMAGE	715,64			4,3000	30,77
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					4,76
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES					126,38
PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
EXONERATIONS ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS DE COTIS					-253,98
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			6,22		165,99
paniers non soumis	19,00	10,1000	191,90		

--

NET SOCIAL			709,42	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			901,32	
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00

	Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.	NET A PAYER	901,32 €
MOIS	137,67	3 477,60	715,64	6,22	709,42	165,99	REGLEMENT	Chèque
CUMUL	137,67	3 477,60	715,64	6,22	709,42	165,99	DATE DE PAIE	30/09/2024

Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.

Total versé par l'employeur	
881,63	

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.

BULLETIN DE PAIE

01/09/2024 au 30/09/2024

EMPLOYEUR	DOSSIER/SALARIE	EMPLOI
BATIC	P0263/00007/A0RMW0/0	Apprenti maçon
57 Rue Keyworth	N° SECURITE SOCIALE	QUALIFICATION-COEFFICIENT
59750 FEIGNIES	1 06 02 59 392 300 03	Coeff Niv Pos
Siret / Ape : 82451203200015 / 4120A	Date d'entrée 20/05/2024	sortie ancienneté 20/05/2024
CONVENTION COLLECTIVE	SALARIE	
(1596) - Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-	M. BOUTTEAU Benjamin	
	36 Rue Ste Emilie	
	59600 MAUBEUGE	

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base en % du SMIC	151,67	6,9900	1 060,17		
Congés payés bâtiment du 02/09/2024 au 03/09/2024	-21,00	6,9900	-146,79		
Congés payés bâtiment le 16/09/2024					
Prime de panier (bât sans ab.)	13,00	3,9000	50,70		
TOTAL BRUT	130,67		964,08		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	964,08			7,0000	67,49
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	964,08	0,8700	8,39	1,7200	16,58
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	964,08			7,3100	70,47
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	964,08	6,9000	66,52	8,5500	82,43
Sécurité Sociale déplafonnée	964,08	0,4000	3,86	2,0200	19,47
Complémentaire Tranche 1	964,08	4,0100	38,66	6,0100	57,94
Exonération apprenti	964,08	11,3100	-109,04		
FAMILLE	964,08			3,4500	33,26
ASSURANCE CHÔMAGE	964,08			4,3000	41,46
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					6,48
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					179,94
EXONERATIONS ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS DE COTIS					-342,15
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			8,39		233,37
paniers non soumis	13,00	10,1000	131,30		

--

NET SOCIAL			955,69	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			1 086,99	
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00

Heures Plafond S.S. Brut S.S. Retenues Net Imposable Cotis. Patron.						NET A PAYER	1 086,99 €	
MOIS	130,67	3 477,60	964,08	8,39	955,69	233,37	REGLEMENT	Chèque
CUMUL	508,68	12 788,60	4 063,74	47,34	4 052,40	994,76	DATE DE PAIE	30/09/2024
Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.							Total versé par	

Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.

Total versé par l'employeur	
1 197,45	

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.